

Jeanne Valence aurait participé à la rédaction de 25 communiqués

par Bernard Morrier

Pour la première fois, au terme de la cinquième semaine du procès de Claude et Jeanne Valence, le nom de celle-ci a été mentionné relativement à l'enlèvement et la sequestration de M. Charles Marion.

Bien qu'en concluant son témoignage mercredi, René Chalifoux ait affirmé que Jeanne Valence était une bonne personne et que, selon lui, elle n'avait eu rien à voir dans l'affaire Marion, un expert en écritures, Mme Michèle Langlois-Sarrazin, a soutenu qu'au moins 25 communiqués émis entre le 6 août et le 27 octobre 1977, avaient été écrits en tout ou en partie par Mme Valence.

Mme Langlois-Sarrazin avait entrepris en septembre dernier l'étude de 28 communiqués émis par les ravisseurs du gérant de crédit, les comparant à des échantillons d'écritures données par les accusés.

L'expert a par ailleurs établi que 12 des documents déposés en preuve, soit des communiqués ou des enveloppes les ayant contenus, avaient été écrits

par Michel de Varennes.

Dans l'un des communiqués écrits par ce dernier, Mme Langlois-Sarrazin dit avoir relevé une phrase, écrite en lettres moulées de la main de Mme Valence. De plus, sur une enveloppe adressée à *Journal de Montréal*, le nom du destinataire avait encore été écrit par de Varennes mais l'adresse, toujours selon l'expert, aurait été rédigée par l'accusée.

Appelée ensuite à se prononcer sur certains documents trouvés dans le logis du couple Valence, à Sherbrooke, Mme Langlois-Sarrazin a encore reconnu l'écriture de Mme Valence au bas de certaines pages, même si c'est le nom de Claude Valence qui y apparaissait en guise de signature.

Après avoir expliqué les procédés utilisés pour établir ses comparaisons, l'experte a en outre déposé devant le jury, présidé par le juge Marc Beauregard, des tableaux comparatifs sur la présentation de certaines lettres moulées.

Par exemple, dans le cas de de Varennes, les "D" provenant des communiqués et l'échantillon d'écriture

de celui-ci sont faits de la même hampe (la ligne verticale) et d'un jambage similaire, c'est-à-dire le demi-cercle complétant la lettre.

Le "O" est quant à lui identifiable et attribuable au jeune homme, parce qu'il a son "point de départ à 9 heures", si on se représente une horloge. Quant au "Q", son point de départ est à 1 heure et il n'y a jamais dans les textes du jambage, constitué généralement par un trait diagonal ajouté au bas de la lettre. L'écriture de de Varennes est d'autant plus identifiable qu'il n'emploie aucun accent ou ponctuation.

L'audience d'hier s'est terminée avec la déposition, par l'agent Claude Quinn, de la Sûreté du Québec, d'un certain nombre de documents saisis dans la maison du couple Valence.

Parmi eux, on retrouvait un formulaire adressé au ministère fédéral du Commerce et un relevé de salaires à l'intention de la Commission des accidents de travail. Il y avait également un certain grand livre, dont la teneur n'a pas été dévoilée.

Québec n'écouterait pas que la Guilde des musiciens

Au cours d'une rencontre consultative entre les producteurs de spectacles montréalais et le ministère de l'Immigration du Québec, le chef de cabinet, M. Yves Morin, a déclaré hier que la Guilde des musiciens ne détenait pas un pouvoir exclusif sur les permis de travail temporaires des musiciens étrangers et que les requêtes des producteurs seraient tenues en considération.

Comme le gouvernement provincial doit assumer prochainement, à la place du fédéral, toute juridiction sur la venue au Québec d'artistes étrangers, une dizaine de producteurs montréalais ont demandé à être entendus du ministère. Craignant que ce dernier s'en remette exclusivement à la Guilde des musiciens, les producteurs s'opposent vivement au monopole de la Guilde, accusant cette dernière de vouloir maintenir le spectacle québécois dans un ghetto et de tenir tout le

monde en otage. Le chef de cabinet, qui devait par la suite s'entretenir avec des représentants de la Guilde, a rassuré hier les producteurs, s'engageant à faire son possible pour faciliter la venue de musiciens étrangers.

Jusqu'à présent, le fédéral, principal négociateur de la question, accordait un droit de veto quasi systématique à la Guilde des musiciens, si bien que celle-ci intervenait souvent pour interdire la venue de musiciens prestigieux, soutenant que ceux-ci pouvaient être remplacés dans leur fonction par des musiciens locaux. Ce fut le cas pour le duo de jazz Son Terry et Brownie McGhee: la Guilde déclarait à leur sujet qu'on pouvait facilement les substituer par n'importe quel bluesman de Montréal. Ce fut également le cas pour un jeune musicien américain du nom de Pat Metheny, guitariste, dont la Guilde s'acharna pendant plusieurs jours à mettre en doute

la compétence. Le problème se pose en fait chaque fois qu'un instrumentiste ne fait pas une grande salle comme la Place des Arts et qu'il joue d'un instrument courant comme le piano ou la guitare. Le problème se pose également aussi bien du côté américain que du côté européen. La venue du chanteur et poète français Léo Ferré est ainsi compromise parce que celui-ci vient seul et qu'il s'accompagne au piano, avec des bandes orchestrales. La Guilde s'oppose à sa venue parce qu'il ne fait pas appel à un orchestre symphonique québécois.

Declarant que l'intention du ministère de l'Immigration n'était absolument pas de freiner la production de spectacles de calibre international, le chef de cabinet, M. Morin, a affirmé que le ministère cherchait simplement à

établir certains critères visant à instaurer un contrôle principalement sur les cabarets et les piano-bars. Il a suggéré par ailleurs aux producteurs de former une association officielle pour faciliter la tâche du ministère et l'aider à trancher dans des cas limites au sujet de la crédibilité d'un artiste. M. Morin a ajouté que certains facteurs comme le fait que l'artiste ait un disque sur le marché ou tout simplement le nom et le prestige de l'endroit qui retenait ses services, seraient éventuellement des preuves à l'appui suffisantes pour déterminer la compétence d'un musicien et l'importance de sa venue.

La Guilde des musiciens détient encore à ce jour des contrats exclusifs avec la Place des Arts, le Forum, Radio-Canada et Télé-Métropole.

Maraudage: la FTQ-Construction obtient une injonction

par Louis-Gilles Francoeur

La FTQ-Construction a obtenu jeudi une injonction de la Cour supérieure du Québec, qui a ordonné au nouveau Syndicat des opérateurs d'équipement lourd du Québec (CSN) de biffer deux points de l'ordre du jour de sa réunion

prévue pour demain dans la métropole.

Le nouveau syndicat CSN des opérateurs, fondé par d'ex-membres de la FTQ, avait prévu d'élire demain un exécutif provisoire. Les deux autres points à l'ordre du jour de cette réunion s'intitulaient: "Les mensonges du 791", c'est-à-dire les "mensonges"

du rival au cours de la période de maraudage en cours dans la construction et "La vraie carte de l'Internationale", une allusion aux nouvelles cartes que l'on distribue aux membres du 791 depuis quel-ques temps.

Le juge Lawrence Poitras, de la Cour supérieure, a donc émis une injonction interlocu-

toire interdisant à la section locale 747 de la CSN de biffer de son ordre du jour les deux sujets qui donnaient l'impression que l'on s'appropriait à poursuivre sous le couvert d'une assemblée syndicale la campagne de publicité pré-maraudage. Or les lois de la construction interdisent depuis mardi à toutes les centra-

les de poursuivre leur publicité. Ce moratoire a pour but d'apaiser les esprits durant les jours qui précèdent le vote d'allégeance de lundi prochain.

La CSN-Construction n'a pas été longue à réagir en se disant satisfaite que l'on n'ait pas interdit l'assemblée syndicale du "747". Toutefois, la CSN s'en est pris avec virulence à la FTQ-Construction qui, dit-elle, n'hésite pas à recourir à l'injonction, un mécanisme dénoncé unanimement par les centrales, contre d'autres syndi-

caux. Selon un porte-parole de la CSN-Construction, un grand nombre de syndicats de la FTQ-Construction vont tenir en cours de la fin de semaine des assemblées régulières, des "parties" et des réunions de toute sorte que l'on ne peut "décommander" à moins d'avoir recours aux tribunaux. Ces réunions, selon la CSN, auront des incidences évidentes sur le vote d'allé-

Atmosphère tendue à L'Institut A.-Prévost

Tout ne tourne pas rond à l'Institut psychiatrique Albert-Prévost qui connaît les malaises créés par la réorganisation des lieux.

Rappelons que l'institut fut fusionné à l'hôpital du Sacré-Coeur en 1972 et que le réaménagement prévu devait sauvegarder l'identité de l'établissement.

Or, selon le Syndicat des employés généraux de l'Institut Albert-Prévost, qui donnaient jeudi une conférence de presse, la garantie de cette conservation d'identité est compromise présentement. Depuis 1972, a-t-on révélé, le nombre de postes permanents est passé de 300 à 200 alors que les employés à temps partiel ont augmenté de 25 à 100.

OCQ: la FTQ blâme la "bureaucratie"

Commentant les irrégularités constatées par le vérificateur général du Québec à l'Office de la construction du Québec (OCQ), le secrétaire général de la FTQ-Construction,

M. Maurice Pouliot, a déclaré hier que ces révélations cachaient "un système bureaucratique dont les travailleurs font les frais".

Selon le représentant syndi-

cal, le gouvernement du Québec devrait "profiter de l'occasion" pour remettre le contrôle de cet organisme entre les mains des syndicats et des employeurs. Cela équi-

vaudrait à toutes fins utiles à revenir au système de gestion en vigueur à l'ancienne Commission de l'industrie de la construction, démantelée à la suite du rapport Cléche.

M. Pouliot a soutenu qu'à la lecture du rapport du vérificateur général du Québec, on constate que pour fonctionner légalement, l'OCQ doit s'en référer constamment au lieutenant-gouverneur en Conseil avec ce que cela implique d'incohérence administrative".

10 1/4%

INTÉRÊTS COMPOSÉS ANNUELLEMENT
période de 5 ans
dépôt minimum \$500

Vos intérêts sont capitalisés automatiquement avec nos certificats de dépôt à intérêt composé.

Les certificats de dépôt à intérêt composé du Trust Général du Canada permettent à vos intérêts de gagner de l'intérêt. Par exemple, UN DÉPÔT DE \$1000 VAUDRA \$1629 DANS 5 ANS.

Nous offrons aussi d'autres certificats pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Pour rencontrer un conseiller ou obtenir plus de renseignements, téléphonez-nous et demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel).

Montréal: 909 ouest, boul. Dorchester, 866-9641
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

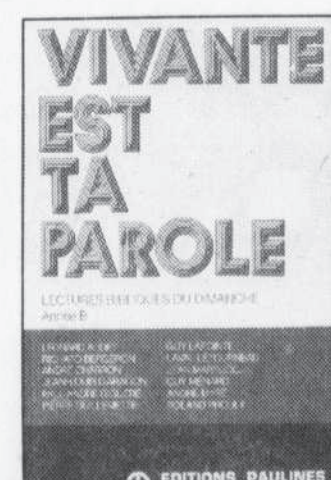
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

LECTURES BIBLIQUES DU DIMANCHE:

par Jean Martucci, Léonard Audet, Paul-André Giguère, Laval Létourneau, Joseph Morin, Roland Proulx, Richard Bergeron, André Charron, J.-L. Daragon, Pierre Guillemette, Guy Lapointe, Guy Ménard, André Myre.

- Année A
NEUVE EST TA PAROLE
- Année B
VIVANTE EST TA PAROLE
- Année C
PROCHE EST TA PAROLE

Format: cm 13 1/2 x 20
\$9.50 chaque volume



Ce n'est pas seulement le président de l'assemblée eucharistique qui est interpellé par les Lectures Bibliques du Dimanche, mais aussi chacun des membres de la communauté chrétienne et, à travers eux, tous les hommes. Chacun les entend à partir de ses questions, de ses options, de ses joies, de ses soucis quotidiens. Et pourtant, même si l'on a la conviction qu'elles sont une Parole de Dieu pour nous aujourd'hui, on a souvent du mal à voir comment elles rejoignent notre vie et nos préoccupations d'hommes du 20^e siècle.

Ces livres, rédigés par des Bibliotes et des Théologues bien connus, visent d'une part, par une analyse rapide et simple, qui utilise pourtant les instruments de la critique moderne, à montrer comment ces passages du Nouveau Testament expriment les recherches et les expériences de communauté chrétienne à partir de Jésus de Nazareth et dans le Christ ressuscité; d'autre part, ils tentent de montrer comment ces expériences rejoignent notre vie d'aujourd'hui et lui donnent un sens. En bref, une lecture à la fois critique et actuelle du texte évangélique de la liturgie dominicale.

En vente chez votre Librairie habituel ou bien adressez votre demande à:
ÉDITIONS PAULINES, 3965 est, boul. Henri-Bourassa, MONTRÉAL, Qué. H1H 1L1 - 322-7341
Veuillez m'expédier (cocher le titre désiré)
 Année A — NEUVE EST TA PAROLE (\$9.50) Année B — VIVANTE EST TA PAROLE (\$9.50) Année C — PROCHE EST TA PAROLE (\$9.50)
Ci-joint mon paiement par chèque mandat-poste

Nom.....
Adresse.....
Ville..... Prov..... Code Postal.....

À SURVEILLER

(Voici la suite de la chronique "A surveiller", amputée hier pour des raisons techniques.)

Le mercredi 8 novembre
L'Association pour l'assainissement de l'air présentera une journée technique à 15 h à l'Auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières.

Au Holiday Inn de Sainte-Foy se tient l'Assemblée du Conseil des productions végétales du Québec.

M. Yves Létourneau, chroniqueur sportif, sera conférencier lors du déjeuner-causerie de la Société pour le progrès de la Rive sud.

Le jeudi 9 novembre
Trois jeunes artistes exposent leurs travaux au Centre d'Art du Mont-Royal. Il s'agit de Suzanne Brind'Amour, Alain Lafort et Marcel J. Smit.

Le vendredi 10 novembre
L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique présente une conférence audio-visuelle et démonstration pratique à 19 h 30, 8010, rue St-Denis.

A l'hôtel Régence-Hyatt de Montréal se tient le congrès du Centre des dirigeants d'entreprise.

Au Centre des congrès de Québec se tiennent l'Assemblée générale et le congrès de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec.

Le samedi 11 novembre
Il y aura danse bénéfice gai(e) à 22 h, au gymnase du pavillon Lafontaine de l'UQAM.

Les événements commémoratifs de l'armistice de la Première Guerre mondiale auront lieu à Ottawa.

L'Association des Anciens du Mont-Saint-Louis invite les anciens étudiants et étudiantes de même que les professeurs à célébrer leur Alma Mater.

A Dollard-des-Ormeaux, école Synnydale Park, il y aura de 10 h à 15 h, une foire à l'occasion des fêtes, commanditée par le centre récréatif de l'école.

St. Michael's

Université catholique, coéducationnelle.

L'Université peut accepter des étudiants dans les programmes de Baccalauréat ès arts

COURS D'ANGLAIS

Programme intensif de langue dans un milieu anglophone. Divers cours avec laboratoire.

Aussi un Institut, un certificat avancé, et maîtrise en TESL pour professeur.

Écrivez à:
INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404, U.S.A.

CRESCENT Le Vert Galant
rally club RESTAURANT FRANÇAIS ****

La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.

Disco-Bar Diner d'hommes d'affaires à partir de \$3.75.
844-4003 1425/23 Crescent 844-4155
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

La Citrière

A LAPRAIRIE

10 minutes du centre-ville



Maisons de ville, avec vue sur le lac ou au bord du lac. Trois et quatre chambres à coucher, foyer, garage.

à partir de \$42,500

DIRECTION: Pont Champlain, sortie Taschereau ouest, jusqu'à Balmoral.
(Projet "La Citrière")

SEULEMENT 9 UNITÉS DISPONIBLES

La compagnie de construction
GOLDOR inc.
105, Place Bellevue, La Citrière
Tél.: (514) 659-9905 / 672-2857
La Prairie

UNIVERSITÉ LAVAL

sciences sociales

COURS DU SOIR EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Programme de baccalauréat spécialisé
Trimestre d'hiver 1979 (janvier - avril)

Titre des cours offerts:

RLT-11524	Droit du travail I
ECN-11484	Principes d'économie politique I
RLT-14141	Histoire du syndicalisme à l'étranger
RLT-11541	Évaluation des tâches
RLT-11531	Psychologie du personnel
RLT-14123	Politique de main-d'oeuvre
RLT-14571	Systèmes comparés en relations industrielles
RLT-11522	Economique du travail II
RLT-16059	Négociation collective: aspects pratiques

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:
le 1er décembre 1978.

Toute demande d'information doit être adressée à:

Mme Monique Thomas
Cours du soir en relations industrielles
Faculté des sciences sociales
Pavillon De Koninck
Université Laval
Cité universitaire, Québec G1K 7P4
Téléphone: 656-4428

N.B. Il n'y a aucune admission au trimestre d'été.

QUÉBEC, CANADA